

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent à toute vente conclue par SANLYTHORE SAS et ses clients ("Clients"). Les prix H.T. figurants dans not staffs sont exclusivement réservés aux clients. La TVA est calculée au taux de 20% sauf changement de ce taux en cours

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont communiquées à tout client préalablement à toute

Pour toute commande effectuée, le client agrée et accepte expressément les présentes Conditions Générales de Ventes dont il connait et déclare avoir pris connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales d'achats, dont l'application est expressément exclue.

Seules les commandes pour un montant minimal de 95,00 € H.T. net de frais de livraison par commande seront acceptées et exécutées. Toute commande pour un montant inférieur pourra être refusée par SANLYTHORE SAS qui en

informera le client.

Le montant minimal par commande mentionné ci-dessus ne s'applique pas aux éventuels reliquats de commandes antérieures pour lesquels SANLYTHORE SAS indiquera dans la facture relative à la commande d'origine s'ils seront exécutés ultérieurement ou pas.

Tout ajout dans une commande, reçu après traitement de ladite commande, sera considéré comme une nouvelle commande.

Les produits sont fournis aux tarifs de SANLYTHORE SAS en vigueur à la date de la commande.

Les coupes en demi-plaques (2 x 1/2 par exemple) ou quart de plaques (4 x 1/4 par exemple) se font par multiple de plaques entières sans surcoût. Un surcoût de 3 € par ligne de commande (avec un maximum de 6 € par commande) sera appliqué pour les commandes de plaques entières fractionnées

PRÉPARATION PORT ET EMBALAGE

Toute livraison de produits de matière à graver pour un montant global H.T net de frais de livraison égal ou supérieur à 400 € H.T. est effectué en expédition FRANCO DE PORT. Toute livraison de produits de matière à graver pour un montant global H.T net de frais de

livraison inférieur à 400 € H.T. est effectué avec frais de port à la charge du client pour un montant de 19,90 € H.T. en sus des marchandises.

Les conditions ci-dessus s'appliquent exclusivement aux livraisons effectuées en France Continentale (pour Corse : sur devis)

Pour les colis grands formats (supérieurs à 1000 x 1000 mm), le franco de port est appliqué à partir de 750,00 € H.T. minimum. En dessous de 500,00 € H.T une participation aux frais d'emballage sera facturée :

Palette de 1000 x 1000 mm = 30.00 € H.T.

Palette de 2000 x 1000 mm = 50,00 € H.T.

MATÈRIEL

Toute livraison de matériel et accessoires (machines de production + options) ne rentre en aucun cas dans les conditions de Port et d'Emballage citées ci-dessus et ferons donc l'objet d'un devis

systématique soumis à acceptation du client.

SANLYTHORE SAS n'assure pas la livraison hors du territoire de la France Métropolitaine sauf dérogation et frais à la charge du client pour les D.O.M.

Pour toute commande dont le lieu de livraison se situe hors du territoire de la France Métropolitaine et Corse, il appartient au client de réceptionner les produits en sortie d'entrepôts de SANLYTHORE SAS.

Tout délai de livraison éventuellement indiqué par SANLYTHORE SAS ne constitue pas un délai de rigueur et, sauf dol ou faute grave imputable à SANLYTHORE SAS, SANLYTHORE

SAS ne pourra sa responsabilité engagée à l'égard du client en cas de retard de livraison de son propre

fait ou du fait du transporteur. En cas de force majeure ou d'un évènement tel que grève, arrêt de travail total ou partiel chez SANLYTHORE SAS, chez ses fournisseurs ou chez le transporteur, épidémie, guerre, réquisition administrative, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, restreignant, retardant ou interdisant la fabrication, la vente, l'importation ou la livraison des produits, SANLYTHORE SAS est dégagée de toute responsabilité envers

le client pour tout défaut ou retard de livraison. Les produits seront livrés à l'adresse indiquée par le client dans le Bon de Commande.

Les marchandises voyagent dans tous les cas aux risques et périls du client, auguel il appartient de souscrire une assurance couvrant les risques liés au transport. Il appartient au client de faire, à la réception, toutes les réserves d'usage sur les documents de transport en cas de détériorations des

Nous recommandons par ailleurs de confirmer les dites réserves en précisant les dommages subis par les produits sous 48 heures dès la réception par lettre recommandée avec AR adressée au transporteur avec copie à SANLYTHORE SAS afin de permettre, le cas échéant, une intervention de SANLYTHORE SAS auprès du transporteur au profit du client. Cette clause concerne uniquement les dommages subis par les marchandises pendant leur transport entre la société SANLYTHORE SAS ou ses partenaires et le destinataire.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Tout produit livré par SANLYTHORE SAS ou ses partenaires reste la propriété de SANLYTHORE SAS jusqu'au paiement intégral du prix de vente.

Cette clause trouve également à s'appliquer en cas d'ouverture d'une procédure collective (conciliation, sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) du client. Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits vendus au client se réalise dès la remise des produits par SANLYTHORE SAS ou un de ses partenaires au transporteur. L'inexécution par le client de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère à SANLYTHORE SAS le droit d'exiger la restitution immédiate des produits livrés aux frais, risques et périls du client.

Le client est tenu de vérifier les produits lors de la livraison et d'informer sans délai SANLYTHORE SAS de tout défaut de livraison, défaut de non-conformité ou vice apparent des produits. A défaut de réserves expressément émises par le client et adressées par écrit avec une copie du bon de livraison y afférent à SANLYTHORE SAS ou un de ses partenaires dans un délai de 4 jours ouvrables à compter de la livraison, les produits livrés sont réputés conformes en quantité et qualité à la commande et sans vices apparents.

Aucune réclamation ne sera acceptée par SANLYTHORE SAS après ce délai. En cas de défaut de conformité des produits livrés régulièrement dénoncé et prouvé par le client, SANLYTHORE SAS remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais les produits non conformes.

Le client ne saurait en tout état de cause, retenir tout ou partie des sommes dues au motif d'une

SANI YTHORE SAS n'accepte aucun retour de marchandises, sauf accord écrit préalable. Tout retour de marchandise, accepté par SANLYTHORE SAS, doit se faire au frais de l'expéditeur et les marchandises devront être retournées dans leur emballage d'origine et en parfait état accompagnées

d'un exemplaire de la facture d'origine. SANLYTHORE SAS se réserve la faculté de refuser tout retour qu'elle aurait expressément accepté ou tout retour qu'elle aura accepté si le client ne respecte pas les conditions prévues ci-dessus.

Conformément à l'article L121-6-1-III du Code de la consommation, le droit de rétraction entre professionnels est applicable uniquement lorsque les trois conditions suivantes sont respectées :--Conclusion d'un contrat hors établissement

-L'objet de ce contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité, -Le nombre de salariés employés n'est pas supérieur à 5.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les livraisons s'effectuent paiement comptant à la commande sauf accord contraire avec le client par chèque ou virement bancaire.

Les règlements par chèque doivent être établis à l'ordre de SANLYTHORE SAS et adressés à :

Service Comptabilité 2 Rue du Coutelet

17250 TRIZAY

Les règlements par virement doivent être effectués sur le compte de SANLYTHORE SAS dont les Coordonnées bancaires sont les suivantes :

BNP PARIBAS SAINT ALBAN

30004 | 02007 | 00010116329 | 04

Le client reconnait que SANLYTHORE SAS se réserve la faculté de céder ou confier le recouvrement de toute créance née de l'exécution de toute commande au profit du client à des sociétés d'affacturage ou à tout organisme financier. Le client en sera informé par lettre circulaire et s'engage à effectuer, le cas échéant, tout paiement entre les mains du cessionnaire ou mandataire conformément aux instructions qui lui seront fournies.

VALIDITÉ DES TARIFS

Les prix figurants dans les tarifs annexés aux présentes ne constituent pas une offre contractuelle. SANLYTHORE SAS se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment et sans information préalable du fait de la variation des coûts de matières et/ou des taux de change.

INCIDENTS DE PAIEMENTS

Tout paiement après sa date d'exigibilité donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure, au paiement d'une pénalité de retard au taux égal à trois fois le taux d'intérêts légal calculé sur le montant TTC de la facture, sans préjudice de tous dommages et intérêts que SANLYTHORE SAS serait en droit de faire valoir à l'encontre du client. Cette pénalité de retard est due à compter du premie jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ou prévue dans les présentes Conditions Générales de Ventes. Le taux de pénalités de retard est augmenté de 10 points de pourcentage à compter de 90 jours après la date d'exigibilité. En outre le montant de la facture majorée des pénalités de retard produit des intérêts au taux de 0,6% par mois.

En cas de retard de paiement et après deux relances écrites restée infructueuses, SANLYTHORE SAS se réserve la faculté de suspendre toutes livraisons ultérieures jusqu'au paiement intégral des sommes dues, sans que le client ne puisse faire valoir une quelconque demande de dommages et intérêts à la suite de cette suspension

SANLYTHORE SAS garantit le client contre tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits. La garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation anormale, de modifications par le

client du matériel livré, de l'utilisation de logiciels et pilotes modifiés (piratage informatique) non conformes aux préconisations du constructeur, en cas de dommages dus à une surtension ou mauvaise installation électrique, en cas de force majeure tel que notamment des intempéries inondations, incendie ou catastrophes naturelles, en cas de dommages occasionnés par une chute ou

Au titre de cette garantie SANLYTHORE SAS s'engage à réparer les produits défectueux après analyse

La présente garantie ne s'applique pas aux vices apparents lors de la livraison pour lesquels il appartient au client de formuler une réclamation selon les modalités mentionnées ci-dessus.

FORMATION En cas de résiliation de la convention par le client à moins de 10 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées à l'annexe de celle-ci, l'organisme retiendra sur le coût total le pourcentage de

50%, au titre de dédommagement. En cas de réalisation partielle de l'action du fait du client, seule sera facturée au client la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues.

En outre, l'organisme retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action un pourcentage de 50%, au titre de dédommagement.

Les montants versés par le client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par (le client) sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA. En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1,

le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 5 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la

Tout litige entre les parties relève de la compétence du Tribunal de Commerce de SAINTES, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, SANLYTHORE SAS se réservant le droit de saisir les juridictions territoriales compétentes du siège du client. Le droit Français est applicable aux présentes Conditions Générales et à tout contrat conclu entre les deux parties. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandi expressément écartée